

# SENTIRE-NOUS.

THIAVILLE 54 MEURTHE JANV 84 N°193

## I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Le Conseil s'est réuni le 16 Décembre 1983 à 20 h 30 (Excusé: Mr. PAVOZ)  
Il a examiné les points suivants, inscrits à l'ordre du jour:

- .. logement de fonction au-dessus de la Mairie: il devient vacant à partir du 1er janvier 1984 à la suite du départ de Mr. et Mme Eric POIREL pour habiter leur maison, 13, rue de la Libération.

Le Conseil décide de louer à partir de cette date ce logement à Mr. et Mme Dominique GEORGE, tous deux anciens habitants de THIAVILLE/Meurthe, Monsieur GEORGE étant par ailleurs sapeur-pompier. Les frais de bail seront à la charge des preneurs.

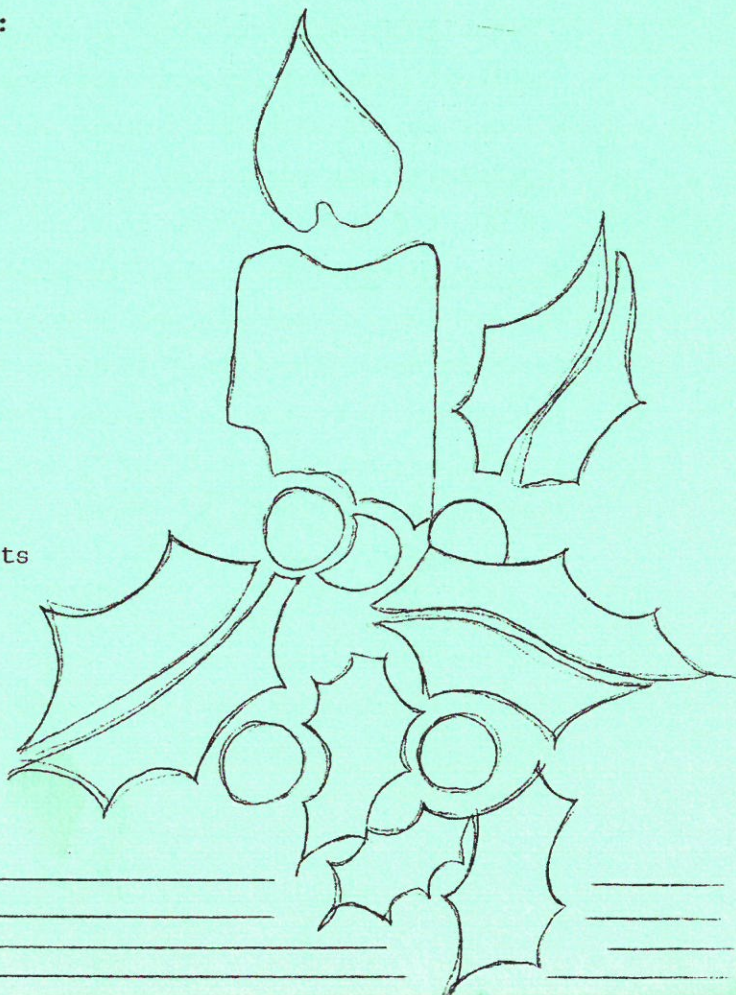
Le Conseil désigne Messieurs PETTOVEL et SOUVAY pour signer le bail avec le Maire.

- .. curage du ruisseau des Grands Faings:

certains riverains ont réalisé les travaux prescrits par l'Arrêté Préfectoral dans les délais impartis. Pour les autres, après accord de la D.D.A., en application des dispositions légales, la Municipalité fera effectuer les travaux par une entreprise et facturera les frais aux propriétaires par l'intermédiaire du Percepteur.

Le Conseil charge le Maire des contacts utiles pour le choix de l'entreprise et décide que ceux-ci devront être terminés le plus rapidement possible.

.../...





- .. captage des Grands Fourchons: il a été réalisé par l'Entreprise CHIARAVALLI de Badonviller sous la direction technique de Monsieur Jacques DRAPERI, Ingénieur-Conseil, Maître d'Oeuvre à Baccarat, avec le concours du Génie Rural.

Voici deux ans environ, nous avons constaté un manque d'étanchéité du captage dont une partie des eaux s'échappe dans le ruisseau voisin. L'intervention de l'Entreprise CHIARAVALLI n'y a pas mis fin. Au contraire, depuis cette date, les fuites s'amplifient. L'entreprise, le maître-d'oeuvre tergi-versent et invoquent une soi-disant absence de garantie décennale pour ne pas effectuer gracieusement les travaux indispensables. Le Génie Rural, dont l'une des vocations est pourtant d'être le conseiller technique des communes en ce domaine, ne répond pas aux questions précises que la commune lui pose quant à la garantie... Chacun appréciera...

Dans cette situation, le Conseil charge le Maire de prendre toutes les mesures utiles afin que soient sauvegardés les intérêts de la commune et de ses habitants. Il se prononcera prochainement sur la suite que cette affaire devra obligatoirement comporter.

- .. Forêts:

- en complément à la délibération du 23 novembre dernier, il est décidé que les quelques résineux marqués dans des parcelles isolées seront vendus sur pied en même temps que ceux de la parcelle n° 3.
- O.N.F., Centre de Lunéville, n'a toujours pas répondu à notre demande de renseignements concernant la responsabilité des communes lorsqu'un permis de bois mort est délivré. A suivre...
- l'entreprise ANTONINI a remis en état le chemin ravagé par les eaux, à proximité des parcelles 7 à 9, a créé 3 traversées avec des buses de  $\phi$  30 et  $\phi$  40, a façonné un fossé. Coût: 14 479 F.

- .. Starter d'incendie: le Service Départemental d'Incendie et de Secours a indiqué lors de son passage et des mesures effectuées que le débit aux trois bornes d'incendie installées à Fagnoux était à améliorer. Les mesures faites par le Centre des Sapeurs-Pompiers de Raon-l'Etape confirment cette situation dont l'origine est le mauvais fonctionnement du starter d'incendie installé au départ de la conduite, à la sortie du réservoir. Un vice de construction du starter est à retenir.

Le Conseil charge le Maire de prendre contact avec Monsieur DRAPERI, Maître-d'Oeuvre lors de la construction des réservoirs d'eau, des bouches d'incendie et de la pose du starter, pour trouver une solution efficace et définitive et si possible sans frais pour la commune.



.. Divers: le Maire donne lecture d'une lettre émanant d'un habitant au Service des Impôts, concernant sa résidence à THIAVILLE/Meurthe, et celles reçues par E.D.F. émanant d'un autre habitant contestant la taxe municipale et la puissance électrique mise à sa disposition par E.D.F.

Deux lettres de remerciements concernant les bons d'achat remis à nos Aînés sont ensuite lues.

La séance est levée à 1 h.

## II.- LE PROGRES ... A L'ENVERS.

Les Pouvoirs Publics ont décidé que le courrier des Administrations, du Conseil Général, de la Préfecture et Sous-Préfecture vers les Mairies (et inversement) jusqu'ici acheminé rapidement, serait désormais traité comme courrier lent!

Concrètement, cela signifie qu'il faudra, dans certains cas, des délais plus longs pour obtenir, demander, renouveler, etc... certains documents qui vous sont nécessaires. Merci d'y penser plus tôt, mais nous n'y sommes pour rien!

Par ailleurs, la franchise postale qui est actuellement appliquée, est garantie jusqu'en 1985... Après, on vous laisse deviner...

## III.- CES CHERES ORDURES...

Le Syndicat intercantonal vient de nous communiquer le tarif qui sera appliqué en 1984. Notre commune aura à régler la somme de 49 448 F, soit par rapport à sa date de création (premier ramassage le 3 décembre 1980) une augmentation de 40,15 % par habitant. Si seulement les subventions et les salaires avaient suivi la même courbe!

Bien que la Loi soit applicable pour tous, on peut s'étonner que certains départements, voire même certaines communes dans un même département, échappent aux contraintes d'un ramassage coûteux comme le nôtre. Le contribuable ne comprend plus et les élus non plus! Peut-être convient-il de réfléchir sur l'opportunité de se maintenir ou non dans le Syndicat? Peut-être faut-il examiner un retour à la situation ancienne, même si celle-ci ne devait pas être légale vis à vis de la réglementation, puisqu'il semble bien qu'aucune sanction ne soit prise vis à vis des communes dissidentes.

A suivre... dans l'intérêt du porte-monnaie des contribuables qui paient cher un service qui ne leur enlève même pas " les monstres " et autres objets hétérogènes, ce qui oblige la commune à maintenir ouverte la décharge...

Le but de la Loi n'était-il pas de les faire disparaître...? On voit aujourd'hui le résultat...

## IV.- PERMIS DE CONSTRUIRE.

Monsieur René HIRTZ a déposé une demande pour construire un hangar sur sa propriété à Fagnoux.



#### V.- DIVAGATION DES CHIENS.

Malgré tout ce qui a déjà été écrit et publié dans " ENTRE - NOUS ", la divagation de certains chiens continue. Si les bêtes n'y sont pour rien, par contre leurs propriétaires ne sont pas étrangers à cette situation de laxisme intolérable. Je rappelle qu'en cas d'accident occasionné par un animal, la responsabilité du propriétaire de celui-ci sera recherchée, et s'il est prouvé par des témoignages que l'animal divague souvent, il n'est pas sûr que les compagnies d'assurances paient...

Par ailleurs, dans notre commune où sévit la rage, l'Arrêté Préfectoral prévoit pour les chiens qui divagent, soit la capture (difficile à réaliser compte tenu des risques) ou l'abattage immédiat.

Les propriétaires de chiens sont avisés que les dispositions ci-dessus seront appliquées et que j'userai de mon droit de réquisition, si cela est nécessaire, vis à vis des chasseurs agréés de l'A.C.C.A. de Thiaville, en vue de l'abattage de ces chiens errants.

Je compte sur la compréhension de tous afin de ne pas m'obliger à mettre en oeuvre ces dispositions vis à vis de nos fidèles et innocents compagnons.

#### VI.- TROTTOIRS ET CANIVEAUX.

L'hiver est là, il gèle, le verglas nous guette. N'attendons pas une jambe cassée, une cheville tordue, Etc... pour saler, mettre du sable, de la sciure par exemple, devant notre maison. N'attendons pas davantage pour déneiger s'il y a lieu et dégager le caniveau si besoin est. N'oublions pas qu'en cas d'accident d'un tiers devant chez nous, nous serions responsables et qu'en plus un procès-verbal nous serait dressé pour infraction à la législation en place.

Pensons'y avant qu'il ne soit trop tard! Merci.

#### VII.- AUTOCAR POUR BACCARAT EN 1984.

Un vendredi sur deux. Thiaville (Mairie) départ à 8 h 50. Retour (collé des fêtes à Baccarat à 10 h 50.

6 et 20 Janvier - 3 et 17 Février - 2, 16 et 30 Mars - 13 et 27 Avril -  
11 et 25 Mai - 8 et 22 Juin - 6 et 20 Juillet - 3, 17 et 31 Août - 14 et 28  
Septembre - 12 et 26 Octobre - 9 et 23 Novembre - 7 et 21 Décembre?

#### VIII.- LE COIN DES ETOURDIS.

- Le 6 décembre 1983: une corne de brume (trompette) lors du passage de Saint-Nicolas.
- le 18 Décembre 1983: une cagoule rouge lors du Noël des enfants.
- Le 20 Décembre 1983: une sacoche vélo rouge contenant quelques denrées alimentaires.

Tous ces objets peuvent être retirés en Mairie. Merci à celles et ceux qui les ont trouvés et rapportés.



IX.- LA VIE DU VILLAGE.

.. Des yeux qui se ferment: Le 18 décembre 1983 à Raon-l'Etape décédait Monsieur Georges GERARDIN, demeurant 31, rue de Fagnoux. Il avait 80 ans.

Le 19 décembre 1983 à Saint-Dié décédait Monsieur Robert ODILE, domicilié 1, rue de l'église. Il était âgé de 52 ans.

Le 1er Janvier 1984, Monsieur Jean-Claude BERNARD est décédé à Saint-Dié des suites du grave accident de voiture dont il fut victime avec sa soeur et un de ses frères. Il avait 29 ans.

Et le 6 janvier 1984, à Saint-Dié, c'est le décès de Mademoiselle Marie PARADIS, vieille figure thiavilloise, domiciliée 2, rue du Moulin.

A ces quatre familles dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

X.- LISTE ELECTORALE.

Le tableau rectificatif arrêté au 10 Janvier 1984 contient 9 inscriptions et 6 radiations ce qui donne un total de 451 électeurs dont 221 électeurs et 230 électrices.

XI.- ETAT - CIVIL.

Les registres d'état-civil clos au 31 décembre 1983 font apparaître 7 transcriptions de naissance, 4 mariages, 1 décès et 5 transcriptions de décès.

XII.- RECENSEMENT MILITAIRE.

Les jeunes gens nés entre le 1er janvier 1966 et le 31 mars 1966 sont invités à se présenter en Mairie avec une pièce d'identité pour se faire recenser sur le tableau de la classe 1986, 1ère tranche.

XIII.- REMERCIEMENTS.

Je remercie Monsieur André BIETRY, ancien Maire et Madame NOIRJEAN, parente de Pierre PIERRON, pour les éléments et témoignages qui m'ont permis de préciser divers points de la rubrique " Une page de notre histoire " Pierre PIERRON.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- L' A. E. I. M. REMERCIE.

Après l'opération " Brioches de l'Amitié ", l'A.E.I.M. remercie la boulangerie MULLER pour sa participation, montrant ainsi l'intérêt porté aux problèmes sociaux et humains posés par le handicap mental. Par ailleurs, la Présidente, Madame PEPIN, remercie les donateurs et les collecteurs/distributeurs.

Un grand merci, un grand bravo encore...

.../...



II.- ASSOCIATION FAMILIALE.

.. SAINT - NICOLAS. Comme chaque année, le Grand Saint-Nicolas a parcouru les rues de Thiaville et Lachapelle, accompagné de son fidèle Père Fouettard. Si le premier distribuait des bonbons, le second par contre remettait des verges aux enfants pas sages et... aux adultes parfois.

Un grand merci à tous ceux qui ont attendu le passage du char malgré un froid très vif. Un grand merci aussi aux participants sur le char, dans les voitures, sans oublier Monsieur Claude COLIN et sa famille qui ont mis gracieusement à disposition son hangar, son tracteur et un plateau.

ET VIVE SAINT - NICOLAS 1984!

.. NOEL DES ENFANTS. Fidèle à la tradition, le Père Noël avait pris rendez-vous avec les enfants de Thiaville et Lachapelle dimanche 18 décembre, salle du Foyer Rural. Sitôt la fin de la projection du film, il a fait venir à lui les jeunes nés en 1972 et après pour leur remettre un superbe lot de friandises ou des oursons en peluche.

Merci à la boulangerie MULLER qui a offert gratuitement cette année encore les brioches offertes à l'entracte et qui a consenti une réduction substantielle sur le prix des friandises.

Merci enfin aux jeunes choristes de Madame IZARD pour l'interprétation des chants, et, dès maintenant...

VIVE PERE NOEL 1984!

=====  
Dépôt légal: 328/80    Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M    Directeur: JACQUEL M.



# LE CREDIT A LA CONSOMMATION

\*\*\*\*

## DIFFÉRENTES FORMES DE CRÉDIT (SUITE)

### 2°) LE CREDIT REPORT

"Emportez, vous paierez plus tard ..."

"Roulez dès maintenant, vous paierez en Septembre ..."

"Partez en vacances, vous paierez au retour ..."

Le crédit report est une nouvelle forme de crédit.

- Il permet l'acquisition immédiate d'un bien.
- Le 1er versement des mensualités est reporté à 2 ou 3 mois après la date de l'achat.

Le crédit report est proposé par :

- Le Vendeur : aux périodes des fêtes de fin d'année ;  
avant les vacances (d'été) ;
- L'établissement financier : pour permettre au client de terminer un autre crédit, et de bénéficier de l'acquisition immédiate d'un bien de consommation.

Le crédit report se paie.

Les mensualités du crédit report sont plus importantes car les intérêts sont calculés à partir de la date d'achat.

\*

\* \*

### 3°) LE CREDIT TOTAL

L'argument publicitaire consiste :

- A permettre au client de régler un achat à crédit sans versement comptant.
- A fixer le nombre de mensualités souvent supérieur au maximum accordé par les ventes à tempérament.



Le processus est le suivant :

Le vendeur met l'acquéreur en relation avec un organisme financier. Celui-ci accorde un prêt personnel à l'acquéreur.

L'acquéreur paie l'achat comptant avec cet argent.

L'achat et le crédit ne sont pas liés.

Cette procédure a donc pour effet de tourner la réglementation des ventes à crédit.

Elle est irrégulière dans tous les cas.

Si l'acheteur se met en relation avec une banque ou un organisme de crédit, la réglementation des ventes à crédit est respectée (l'organisme de crédit verse directement le montant du prêt au vendeur).

.....



AUJOURD'HUI : Pierre PIERRON.

31 octobre 1944: la journée est froide mais ensoleillée. Les Allemands battent en retraite. Le poste de commandement de la 2ème D.B. s'installe dans le séminaire à FLIN. BACCARAT est pris par les Alliés dans la soirée.

Le lendemain le groupe MINJONNET passe la Blette à HERBEVILLER, MASSU franchit la rivière à MIGNEVILLE, le sous groupement LA HORIE s'empare de VACQUEVILLE et fonce sur NEUFMAISONS alors qu'au sud toute la vallée de Meurthe est occupée par les Alliés jusqu'à BERTRICHAMPS.

Le 3 novembre, LECLERC assiste à une réception dans une salle d'exposition des Cristalleries à BACCARAT et boit à la libération de la ville dans un verre du service commandé et jamais livré par le Maréchal GOERING.

Mais les Allemands s'accrochent. Ils se sont retranchés dans THIAVILLE. Ils ont établi un point d'appui dans les vergers derrière l'église, des armes antichar sont à la Mairie, des observateurs sont placés au clocher. THIAVILLE compte de nombreux réfugiés, presque tous originaires de SAINTE - BARBE et que l'ennemi a chassé de leurs foyers.

C'est dans ce contexte plein d'angoisse que se lève l'aube du 4 novembre 1944. C'est aussi un jour d'espérance car les Alliés sont aux lisières de la forêt et l'espoir d'une libération imminente est dans tous les coeurs.

C'est ce 4 novembre 1944 que trois éléments blindés américains pénètrent pour une reconnaissance dans le village, par la rue de la Féculerie, dénommée par la suite rue de la Libération.

Aussitôt, les Résistants dont fait partie Pierre PIERRON indiquent aux Alliés les positions ennemies. Ces renseignements obtenus, les Américains lâchent quelques rafales sur le point d'appui et sur le clocher. Ils se retirent sous le feu de l'artillerie allemande installée sur les hauteurs de la rive droite de la Meurthe. Un des trois engins, une chenille cassée, sera abandonné et restera plusieurs mois à proximité du carrefour actuel Pré de la Scie/ rue de la Libération.

Mais qui était Pierre PIERRON?

Né à NEUVES - MAISONS près de NANCY le 23 novembre 1908, il s'était marié à SAINTE - BARBE le 29 juillet 1938 avec Hélène Jeanne HUGUENIN.

Pierre PIERRON était réfugié à THIAVILLE avec sa maman, depuis quelques jours.

.../...



Prisonnier, il s'était évadé et faisait partie du maquis de LA MONCELLE (Secteur 414). On sait que le dimanche 31 août 1944, Pierre PIERRON avait traversé FONTENOY-la-Joûte occupé par les Allemands afin de chercher du ravitaillement et qu'il avait amené celui-ci dans l'après-midi même au maquis. Le 3 septembre à nouveau il apporte du ravitaillement au maquis qu'il avait été chercher à MENARMONT. Le 6 septembre il prévient, en début d'après-midi, le Chef de Section du maquis de LA MONCELLE que les troupes allemandes arrivent à SAINTE - BARBE. Il y a alors dispersion des groupes qui quittent LA MONCELLE et selon toute vraisemblance, Pierre PIERRON rejoint SAINTE - BARBE.

En ce 4 novembre 1944, c'est bien un patriote engagé dans la lutte contre l'ennemi qui se porte spontanément au devant des Américains pour les informer.

Une demi-heure à peine après le départ de ceux-ci, les Allemands qui ont constaté que les Américains avaient été renseignés, imposent au Maire, Monsieur Jean HAITE, de rassembler des otages (25 semble-t-il) si celui qui a fait les signes aux Alliés ne se fait pas connaître.

C'est dans cette situation tragique dont l'issue risque d'être dramatique que, spontanément, afin de sauver les otages d'une mort quasi certaine et ne se faisant aucune illusion sur le sort qui l'attend, Pierre PIERRON, courageusement, se dénonce.

Arrêté aussitôt, il remettra quelques objets à sa maman en présence du Maire. Nul ne le reverra vivant.

Dans la nuit du 4 au 5 novembre les Allemands le conduisent au "Ponceau" et l'abattent d'une balle dans la tête. Il avait 36 ans.

Son corps, parfaitement conservé en raison du frois mais portant de nombreuses marques de coups, est abandonné sur place par les Allemands. Il sera découvert seulement le 24 novembre au matin, dans le fossé de la ligne de chemin de fer, dans un buisson, couché sur le dos, à quelques mètres de la stèle qui porte son nom.

Le lendemain, Messieurs André SAINTDIZIER et Robert MICHEL conduiront la dépouille de Pierre PIERRON à SAINTE - BARBE pour y reposer à tout jamais dans la tombe familiale.

En hommage à sa mémoire et afin que son sacrifice ne soit jamais oublié, le Conseil Municipal de THIAVILLE a donné son nom à une rue et a érigé, avec le Souvenir Français, une stèle de granit rose qui fut inaugurée le 2 novembre 1975.

Elle rappellera à tous que nous nous souvenons. Le passant s'arrêtera. Il saura qu'en ces lieux un héros obscur est tombé.